



**Mise en œuvre de la certification FSC®
Forêt régionale de Grosbois**

Surface totale : 231.96 ha

-

Surface retenue pour la certification : 218.25 ha

Type de FHVC	Surface (ha)
1 et 3	
4	
5	
6	

Réseau de conservation	Surface (ha)
Îlot de sénescence	3,05 (soit 1,4 %)
Milieu ouvert et hors sylviculture de production	16,83 (soit 6,22 %)
Surface totale réseau de conservation	19,88 (soit 9,11 %)

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. PÉRIMÈTRE	3
2. BILAN DES DIFFÉRENTES VALEURS PRÉSENTES SUR LA FORÊT : HVC POTENTIELLES	3
2.1. TYPE 1 ET 3 : VALEURS ENVIRONNEMENTALES	3
2.2. TYPE 4 : ZONES À RÔLES DE PROTECTION	9
2.3. TYPE 5 : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU	9
2.4. TYPE 6 : VALEURS CULTURELLES	9
3. HVC RETENUES : MESURES ET SUIVI :	9
3.1. TYPES 1 ET 3 : VALEURS ENVIRONNEMENTALES (282.05HA)	9
3.2. TYPE 4 : ZONES À RÔLES DE PROTECTION	10
3.3. TYPE 5 : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU	11
AUCUNE HVC DE TYPE 4 N'À ÉTÉ RETENUE EN FORÊT DE GROSBOIS.	11
3.4. TYPE 6 : VALEURS CULTURELLES	11
3.5. SYNTHÈSE DES HVC :	12
4. RÉSEAU DE CONSERVATION, CLASSEMENT EN FORÊT SEMI-NATURELLE ET FORÊT CULTIVÉE ET ARBRES VIVANTS-HABITATS	15
4.1. CLASSEMENT FORÊT SEMI-NATURELLE / FORÊT CULTIVÉE	15
4.2. ARBRES MORTS ET VIVANTS-HABITATS	15
4.3. RÉSEAU DE CONSERVATION	15
4.4. ESPÈCES INVASIVES	16

Introduction

Ce rapport a pour but d'assurer la bonne mise en œuvre de la certification FSC® sur la forêt de Grosbois. Il se base sur la méthodologie définie par l'Agence des espaces verts (AEV) pour mettre en œuvre la certification¹. Il est complété par un tableau récapitulant les éléments HVC retenue ainsi que les mesures de gestion et de suivi définies.

1. Périmètre

Le périmètre défini par l'AEV pour la certification des forêts régionales est l'ensemble des parcelles aménagées constituant le parcellaire forestier.

Pour la forêt de Grosbois, le périmètre certifié est donc basé sur le parcellaire forestier à l'exception :

- D'une partie de la parcelle 10 (b) : 1,22 ha (parking)
- De la zone sous la ligne RTE, parcelle 3 u (8,58 ha) et 2 a (3,91 ha).

Le reste du parcellaire forestier est certifié.

2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles

Ce chapitre a pour objectif de présenter l'ensemble des valeurs présentes sur la forêt qui pourraient faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation (HVC). Celles retenues comme HVC ainsi que les mesures de gestion et de suivi associées sont présentées dans le chapitre suivant.

2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales

L'enjeu écologique est jugé fort sur l'ensemble de la forêt.

Les études préalables à l'aménagement sur la forêt de Grosbois ont recensées plusieurs espèces et habitats (étude OGE 2013, CBNBP 2016, étude préalable à l'aménagement-ONF 2021). Ces informations sont disponibles en annexe. Les valeurs environnementales présentées ci-après comme HVC potentielles se concentrent sur les espèces menacées au plus haut point ou sur des habitats très peu présents sur le massif.

HVC systématiques

Les espèces et habitats déterminant ZNIEFF listés ci-dessous sont ceux dont les présences ont été confirmées par les études faites sur la forêt de Grosbois ou par les observations du gestionnaire.

- **ZNIEFF de type 1-n° 110001704 (MNHN) –**

Habitats déterminants ZNIEFF :

- **Lande humide à Bruyère à quatre-angles** extrémité Est de la parcelle 10 en bordure la ligne RTE :
– EUNIS : F4.11 Lande humide septentrionale –CORINE : Lande humide septentrionale 31.11 –Natura 2000 :
Lande humide atlantique septentrionale à Erica tetralix 4010 – Etat de conservation très mauvais.

Elle abrite la bruyère à quatre-angles (Erica tetralix L.) et Genet d'Angleterre (Genista anglica).

En forêt de Grosbois, il existe une relique de cet habitat naturel d'intérêt communautaire à l'extrémité de la ligne haute-tension. Il ne reste que quelques pieds alors que la lande à bruyères à quatre-angles couvrirait toute la superficie de la ligne de la pointe et de la forêt régionale au centre aéré et de place en place sous le reste de la ligne à haute tension. Ce sont les broyages successifs réalisés sous la ligne sans exportation du

¹ Agence des Espaces Verts, Mise en œuvre de la certification FSC® en forêts régionales METHODOLOGIE, 2021

bois déchiqueté qui ont provoqué la transformation du milieu aboutissant à la disparition progressive de la lande.

- **Lande sèche à Callune et Bruyère Cendrée** parcelles 5 et 14

EUNIS : F4.2 Landes sèches – CORINE : Lande sèche 31.2 – Natura 2000 : 4030 – Etat de conservation mauvais.

En forêt de Grosbois, elle se localise dans le tiers oriental du site où il occupe une très faible surface : 0,23 ha soit 0,14%.

- **Terrains en friche et terrains vagues** parcelle 6

Flore déterminante ZNIEFF :

Phanérogames

- Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*), très rare dans le Val-de-Marne et en Île-de-France
- Peucedan (*Peucedanum gallicum*), assez rare (AR) dans le Val-de-Marne et rare (R) en Île-de-France.

Faune déterminante ZNIEFF :

- Mante religieuse (*Mantis religiosa*)

Lépidoptères

- Demi-Deuil (*Melanargia galathea*)

Orthoptères

- Grillons (*Gryllus campestris* Linnaeus)
- Decticelle bicolore (*Metrioptera bicolor*)
- Sténobothre nain (*Stenobothrus stigmaticus*)

• **Forêt classée en forêt de protection :**

L'ensemble du massif de l'arc boisé comprenant les forêts de Notre Dame, de Grosbois et de La Grange est classé en forêt de protection pour des raisons écologiques et sociales.

HVC additionnelles

La forêt de Grosbois abrite nombre d'espèces et habitats remarquables, rares et/ou protégées :

Habitats :

Les habitats listés ci-dessous sont les habitats hors ZNIEFF identifiés sur la forêt de Grosbois dans les études :

- O.G.E. - AEV – n°12062, 28 novembre 2013 : Diagnostic écologique de la forêt régionale de Grosbois (94) et programme d'action
- MNHN CBNBP-AEV Expertises botanique et phytosociologique 2004

Parmi ces habitats, certains ont un intérêt fort pour la région ou pour le département. Seul ceux ayant un intérêt fort et abritant des espèces rares à très rares, vulnérables et protégées seront retenues comme HVC et bénéficieront d'un suivi.

Néanmoins, la gestion pratiquée tiendra compte de tous les habitats présents sur le massif.

Les boisements

Chênaie à Chêne sessile :

– EUNIS G1.81 Bois atlantique de *Quercus robur* et *Betula* –CORINE : Bois de Chênes pédonculés et de Bouleaux 41.51 – Etat de conservation moyen à mauvais.

Il s'agit du groupement majoritaire en forêt de Grosbois qui présente à certains endroits un faciès appauvri, sur des sols plutôt acides, épais et avec un engorgement temporaire.

Chênaie pédonculée à Molinie bleue : habitat menacé, d'intérêt européen

– EUNIS G1.84 Chênaies aquitano ligériennes sur podzol – CORINE : 41.54 – Natura 2000 : 9190 – Etat de conservation bon.

A Grosbois, la Chênaie pédonculée à Molinie bleue occupe une surface totale de 27,2 ha, soit 16,7% de la surface totale du site. L'habitat est disjoint, il compte trois noyaux grossièrement ovoïdes, de répartition centrale : 1 au nord et 2 autres au sud.

Chênaie-Charmaie

– EUNIS G1.A1 Boisements sur sol eutrophes et mésotrophes à *Quercus*, *Fraxinus* et *Carpinus betulus* – Code CORINE 41.2 – Etat de conservation moyen.

Sur Grosbois, l'habitat occupe un petit noyau ovoïde de 6,2 ha (3,8% de la surface totale), localisé dans le tiers ouest de la forêt régionale.

Boisement humide

– EUNIS G1.1411 Aulnaie marécageuses méso-eutrophe – CORINE : Aulnaie marécageuse 44.91 – Etat de conservation moyen.

La forêt de Grosbois ne comprend que deux petits boisements humides. Il s'agit de peuplements qui colonisent des sols plus ou moins inondables, le long de fossés ou au bord de mares.

Fourré arbustif

– EUNIS F3.13 Fourrés atlantiques sur sol pauvre – CORINE : Fruticée des sols pauvres atlantiques 31.83 – Etat de conservation moyen.

A Grosbois, les fourrés occupent actuellement une part non négligeable de la surface totale du site : 8,9 ha soit 5,5%.

Les landes

Lande à molinie parcelles 20 :

– EUNIS : E3.5 Prairies oligotrophes humides ou mouillantes – CORINE : 37.3 – Etat de conservation mauvais.

En forêt de Grosbois, les landes à molinie ont remplacé les landes à Bruyère.

Lande à fougère aigle

– EUNIS : E5.31 Formation à *ptéridium aquilinum* subatlantique – CORINE : lande subatlantique à fougère 31.861
Etat de conservation mauvais

L'espèce la plus envahissante des landes reste la Fougère aigle *Pteridium aquilinum*.

Zones humides

Espèces des ourlets humides = Pelouse ourlet parcelle XXX

– EUNIS : E3.511 prairie calcicline – CORINE : 37-311 – Natura 2000 : 6410-B – Etat de conservation moyen.

Cette formation végétale est une déclinaison des prairies hygrophiles brièvement inondables et des prairies mésophiles. On y retrouve des espèces remarquables de sols frais, caractéristiques des milieux humides souvent temporairement inondés avec des sols mésotrophes à eutrophes, plutôt neutres :

- **L'Oenanthe de Lachenal *Oenanthe lachenalii*** espèce très rare en Val-de-Marne et exceptionnelle en Ile-de-France. Elle est aussi classée en tant que vulnérable sur la liste rouge d'Ile-de-France. L'Oenanthe de Lachenal est déterminante ZNIEFF en Ile-de-France ;
- **la Petite scutellaire *Scutellaria minor***, espèce rare en Val-de-Marne et rare en Ile-de-France ;
- **le Silaüs des prés *Silaum silaus***, espèce très rare en Val-de-Marne et assez rare en Ile-de-France ;
- **le Trefle moyen *Trifolium medium***,

Fossés humides

– EUNIS : C3.4 *Végétation amphibie – Etat de conservation moyen.*

Ce cortège regroupe des plantes qui recherchent ou supportent l'humidité. Ces espèces s'enracinent dans le fond des fossés et sur les parties très humides, comme **l'Alisma lancéolé *Alisma lanceolatum***, espèce des milieux temporairement exondés ou humides peu profonds, **très rare en Val-de-Marne et rare en Ile-de-France**. On retrouve plus communément le **Jonc courbé *Juncus inflexus***, **la Glycérie flottante *Glyceria fluitans*** et **la Petite douve *Ranunculus flammula***.

Berges exondées

– EUNIS : C3.513 *CORINE : Communautés d'herbes naines des substrats humides 22.3233 – Natura 2000 : 3130-3 – Etat de conservation mauvais.*

La végétation des berges exondées présente une diversité importante, avec des espèces hautes comme le **Gaillet des fanges *Galium uliginosum***, espèce très rare en Val-de-Marne et assez rare en Ile-de-France, la **Laïche déprimée *Carex viridula* subsp. *Oedocarpa***, espèce rare en Val-de-Marne et rare en Ile-de-France, **la Petite scutellaire *Scutellaria minor***, espèce rare en Val-de-Marne et rare en Ile-de-France, **la Stellaire graminée *Stellaria graminea***, espèce rare en Val-de-Marne mais commune en Ile-de-France.

Mare

– EUNIS : C1.24 *Végétation flottante enracinées des plans d'eau mésotrophes – CORINE : Tapis flottant de végétaux à grandes feuilles 22.431 – Etat de conservation moyen.*

La végétation est constituée d'herbiers d'hydrophytes d'eaux méso-eutrophes peu profonds de type Potamot nageant *Potamogeton natans*, espèce assez rare en Val-de-Marne et assez rare en Ile-de-France, Potamot luisant *Potamogeton lucens* ou Nénuphar jaune *Nuphar lutea*. Leur surface sur les mares occupe généralement une petite surface, bien que ces espèces produisent une biomasse importante et limitent l'expression d'autres espèces. Cette association végétale marque une qualité de l'eau moyenne, souvent opaque en raison d'une charge de matière en suspension. On retrouve sur les bords les héliophytes constituées par le Plantain d'eau *Alisma plantago-aquatica*, le Jonc des chaisiers *Schoenoplectus lacustris* et la Glycérie flottante *Glyceria fluitans*.

Les milieux prairiaux

Pelouse et prairie acidiphile, ourlet sec : pelouse du progrès

– EUNIS E1.7 *Pelouses sèches acides neutres fermées non méditerranéennes – CORINE : Gazon atlantique à Nard raide et groupements apparentes 35.1 – Habitat Natura 2000 : Pelouse acidiphile subatlantique à nord atlantique 6230.8* – Etat de conservation moyen.*

La pelouse du Progrès est constituée d'une mosaïque de graminées vivaces et annuelles qui traduisent l'état d'humidité et d'enrichissement du sol. La diversité floristique des pelouses et prairies acidiphiles est généralement élevée mais peut diminuer selon la gestion appliquée (fauche sans exportation, amendements, fauche avant la montée des fleurs, etc.). Lorsque des espèces comme la Flouve odorante *Anthoxanthum odoratum*, l'Agrostide *Agrostis capillaris* et la Danthonie *Danthonia decumbens* (assez rare en IdF) dominant, cela traduit un sol sableux pauvre et écorché, le sol peut devenir visible du fait de la faible densité de végétation. Un petit cortège d'annuelles avec la Vulpie faux-brome *Vulpia bromoides* et la

Canche printanière *Aira praecox*, (rare en IdF) associé à la Petite oseille *Rumex acetosella* constituent un cortège situé à l'extrême de cette tendance, localisé sur quelques rares tonsures au nord de la pelouse du progrès. La Porcelle glabre *Hypochaeris glabra* une Astéracée très rare et vulnérable (Liste rouge) en Île-de-France est à rechercher dans ce cortège.

Espèces additionnelles

Plusieurs espèces ont été recensées dans la forêt de Grosbois, et figurent dans la liste des espèces protégées en France mais par forcément rares en Île-de-France ou dans le Val-de-Marne.

Ci-dessous la liste des espèces présentes hors ZNIEFF et à enjeu écologique fort.

La plupart de ces espèces sont localisées dans les habitats listés ci-dessus, il n'est pas nécessaire de retenir comme HVC une espèce et son habitat. Les espèces ayant un réel enjeu dans le département ou dans la région seront retenues comme HVC.

Flore

Espèce protégée

- Lobélie brûlante *Lobelia urens* L. – Rare (R) dans le 94, très rare en Île-de-France ;

Espèce liste rouge Vulnérable (VU)

- Oenanthe de Lachenal *Oenanthe lachenalii* C.C.Gmel. – Très rare dans le 94, exceptionnel (RRR) en Île-de-France ;

Espèce liste rouge En danger (EN)

- Genêt d'Angleterre *Genista anglica* L. – Très rare dans le 94, exceptionnel (RRR) en Île-de-France ;

Espèces très rares dans le Val-de-Marne et en Île-de-France

- Euphrase des bois *Euphrasia nemorosa* (Pers.) Wallr. ;
- Trèfle intermédiaire *Trifolium medium* L. ;

Espèces très rares (TR) dans le Val-de-Marne

- Potamot luisant *Potamogeton lucens* L. – Très rare (RR) en Île-de-France ;
- Canche printanière *Aira praecox* L. – Rare (R) en Île-de-France ;
- Plantain d'eau à feuilles lancéolées *Alisma lanceolatum* With. – Rare (R) en Île-de-France ;
- Brome rude *Bromus ramosus* Huds. – Assez rare (AR) en Île-de-France ;
- Gaillet des fanges *Galium uliginosum* L. – Assez rare (AR) en Île-de-France ;
- Silaüs des prés *Silaum silaus* (L.) Schinz & Thell. – Assez rare (AR) en Île-de-France ;
- Epiaire officinale *Stachys officinalis* (L.) Trevis. – Assez commun (AC) en Île-de-[®] ;

Espèces rares[®] dans le Val-de-Marne

- Laïche déprimée *Carex viridula* Michx. subsp. *oedocarpa* (Andersson) B.Schmid = *C. demissa* Vahl ex Hartman – Rare (R) en Île-de-France ;
- Nombri de Vénus *Umbilicus sylvestris* Rare (subspontané) en Île-de-France
- Petite scutellaire *Scutellaria minor* Huds. – Rare (R) en Île-de-France ;
- Pulmonaire à feuilles longues *Pulmonaria longifolia* (Bastard) Boreau – Rare (R) en Île-de-France ;
- Crételle des prés *Cynosurus cristatus* L. – Assez rare (AR) en Île-de-France ;
- Danthonie retombante *Danthonia decumbens* (L.) DC. – Assez rare (AR) en Île-de-France ;
- Laïche des lièvres *Carex ovalis* Gooden. – Assez rare (AR) en Île-de-France ;
- Parisette à quatre feuilles *Paris quadrifolia* L. – Assez rare (AR) en Île-de-France ;
- Vulpie faux-Brome *Vulpia bromoides* (L.) Gray – Assez rare (AR) en Île-de-France ;
- Luzule des champs *Luzula campestris* (L.) DC. – Assez commun (AC) en Île-de-France ;
- Stellaire graminée *Stellaria graminea* L. – Commun France en Île-de-France ;

Espèces assez rares (AR) dans le Val-de-Marne

- Gesse des bois *Lathyrus sylvestris* – Rare (R) en Île-de-France ;
- Jonquille *Narcissus pseudonarcissus* L. – Rare (R) en Île-de-France ;
- Laïche vert jaunâtre *Carex demissa* – Rare (R) en Île-de-France ;
- Lamier hybride *Lamium hybridum* – Rare (R) en Île-de-France ;
- Lotier à feuilles étroites *Lotus glaber* Mill. – Rare (R) en Île-de-France ;
- Salicaire pourpier d'eau *Lythrum portula* (L.) D.A.Webb – Rare (R) en Île-de-France ;
- Scirpe sétacé *Isolepis setacea* (L.) R.Br. – Rare (R) en Île-de-France ;

- Bruyère cendrée *Erica cinerea* L. – Assez rare (AR) en Île-de-France ;
- Dompte-venin *Vincetoxicum hirundinaria* Medik. – Assez rare (AR) en Île-de-France ;
- Potamot nageant *Potamogeton natans* L. – Assez rare (AR) en Île-de-France.
- Violette des chiens *Viola canina* – Rare (R) en Île-de-France ;

Faune :

Les amphibiens

- La Rainette verte *Hyla arborea* : espèce « quasi-menacée
- Le Triton crêté *Triturus cristatus*
- Le Crapaud commun *Bufo bufo* : protégée en France
- La Grenouille agile *Rana dalmatina*
- La Grenouille rousse *Rana temporaria*
- Le Triton alpestre *Ichthyosaura alpestris*
- Le Triton palmé *Lissotriton helveticus*

Les reptiles

- La Vipère péliade *Vipera berus*
- La Coronelle lisse *Coronella austriaca*
- Le Lézard des murailles *Podarcis muralis*
- La Couleuvre à collier *Natrix natrix* recherche
- L'Orvet fragile *Anguis fragilis*

Les chiroptères

- Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*,
- Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhlii*,
- Murin de Daubenton *Myotis daubentoni*
- Sérotine commune *Eptesicus serotinus*.

Les oiseaux

- Bécasse des bois *Scolopax rusticola* hivernante
- Pouillot siffleur *Phylloscopus sibilatrix*
- L'Epervier d'Europe *Accipiter nisus*
- Pic mar *Dendrocopos medius*
- Le Pic noir *Dryocopus martius*
- Le Pic épeichette *Dendrocopos minor*
- Le Pigeon colombin *Columba oenas*
- Le Bouvreuil pivoine *Pyrrhula pyrrhula*
- Le Bouvreuil pivoine *Pyrrhula pyrrhula*
- Le Rossignol philomèle *Luscinia megarhynchos*
- l'Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*
- Milans royaux *Milvus milvus*

Les insectes

Les lépidoptères diurnes

- Le Miroir *Heteropterus morpheus*
- L'Hespérie échiquier *Carterocephalus palaemon*
- Le Flambé *Iphiclides podalirius*
- Le Machaon *Papilio machaon*
- La Petite Violette *Bolonia dia*
- Le Zygène de la filipendule *Zygaena filipendula*,
- Le Petit Mars changeant *Apatura ilia*
- Le Grand Mars changeant *Apatura iris*
- La Thècle du prunier *Satyrion pruni*
- Le Petit Sylvain *Limenitis camilla*

Les orthoptères

- Le Conocéphale gracieux *Ruspolia nitidula*
- Le Criquet marginé *Chorthippus albomarginatus*
- Le Criquet verte-échine *Chorthippus dorsatus*
- La Decticelle bariolée *Metrioptera roeselii*
- L'Oedipode émeraude *Aiolopus thalassinus*
- La Decticelle carroyée *Platycleis tessellata*

Les odonates

- La Grande Aeshne *Aeshna grandis*
- Le Leste brun *Sympecma fusca*
- Le Leste sauvage *Lestes barbarus*

Les coléoptères

Les données sont issues de l'inventaire de l'OPIE (2003), des prospections de terrain et des trois pièges à interception dits « Polytrap » posés en forêt de Grosbois en parcelles 11, 24 et 28.

- L'Aegosoma scabricorne *Aegosoma scabricorne*
- La Cétoine marbrée *Protaetia lugubris*
- Le Synuque des bois *Synuchus nivalis*
- Le Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*

Landes sèches hors ZNIEF parcelle 14.

2.2. Type 4 : zones à rôle de protection

La forêt régionale de Grosbois ne joue pas de rôle de protection contre les risques naturels.

2.3. Type 5 : protection de la ressource en eau

La forêt régionale de Grosbois ne joue pas de rôle concernant la ressource en eau.

2.4. Type 6 : valeurs culturelles

La forêt de Grosbois est située dans un périmètre de protection des monuments historiques : le Château de Lagrange-domaine de Grosbois.

Les bâtis existant sont la maison allée de la princesse et le mur d'enceinte parallèle à la rue de Marolles.

3. HVC retenues : mesures et suivi

Ce chapitre présente les valeurs qui ont été retenues comme Haute Valeur de Conservation : valeurs pour lesquelles les mesures de gestion nécessaires à leur maintien sont définies ainsi que la manière de suivre leur l'évolution.

Les valeurs retenues ont été faites à l'appréciation de l'Agence des espaces verts.

Les HVC retenues sont toutes récapitulées dans le tableau de synthèse des HVC (en 3.4).

3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (282.05ha)

Les éléments retenus comme HVC types 1-3 sont :

Habitats :

- **Landes sèches :**

Parcelles 5 (ZNIEFF) et 14 en forêt de Grosbois, elles se localisent dans le tiers oriental du site où elles occupent une très faible surface : 0,23 ha soit 0,14%.

- **Pelouse et prairie acidiphile, ourlet sec : pelouse du progrès**

Parcelles 6

- **Chênaie pédonculée à Molinie bleue :** parcelles 1, 2 et 5 habitat menacé, d'intérêt européen

Flore :

La plupart des espèces floristiques sont contenues dans des habitats listés ci-dessus, de plus il est nécessaire de faire une étude pour confirmer leur présence et pouvoir les cartographier.

Ainsi, pourront être retenues comme HVC si leurs présences sont confirmées les espèces suivantes :

- Bruyère a quatre-angles (*Erica tetralix* L.) parcelle 10
- Lobélie brulante (*Lobelia urens* L.) parcelles 5 et 11
- Oenanthe de Lachenal (*Oenanthe lachenalii*) parcelle 8
- Trèfle intermédiaire (*Trifolium médium*) parcelle 12
- Genêt d'Angleterre *Genista anglica* L. parcelles 6, 5, 14 (à confirmer)

Faune :

Avifaune :

Les espèces se concentrent dans 2 types d'habitats : les milieux ouverts et les milieux forestiers. Les mesures pour favoriser ces espèces sont :

- Espèces forestières : maintien d'arbres morts sur pied et d'arbres habitat.
- Espèces de milieux ouverts : maintien de ces milieux avec fauche tardive avec exportation.

Ces mesures font partie intégrante de la certification FSC® : les arbres morts et vivants-habitats sont maintenus, les milieux associés également (considérés dans le réseau de conservation).

Entomofaune :

Même préconisation que pour l'avifaune.

Herpétofaune :

- **Amphibiens :**

Les études ont fait apparaître 3 tritons (palmé, crêté et alpestre).

Mesure de gestion : laisser du bois empilés à proximité des mares. Ils servent en effet d'abri aux amphibiens pendant l'hiver. Les interstices entre les bois doivent être suffisants pour permettre l'abri (Il est inutile d'empiler de toutes petites branches).

- **Reptiles :**

Concernant les reptiles : **Vipère péliade** (*Vipera berus*) a été observée dans les sous-bois clairsemés à callune dans plusieurs parcelles de la forêt de Grosbois.

Mesure de gestion : limiter la circulation des engins en période d'activité (mars-sept).

Attention aux lisières bien exposées surtout en début et fin de saison.

Maintenir des milieux ouverts.

3.2. Type 4 : zones à rôle de protection

Aucune HVC de type 4 n'a été retenue en forêt de Grosbois.

3.3. Type 5 : protection de la ressource en eau

Aucune HVC de type 4 n'a été retenue en forêt de Grosbois.

3.4. Type 6 : valeurs culturelles

- **GB.HVC6.o1 Château de Lagrange-domaine de Grosbois**
- **GB.HVC6.o2 maison de la princesse : Parcelles : 16 a**

3.5. Synthèse des HVC

HVC	Parcelles	Surface (ha)	État actuel	Menaces	Mesures de gestion	Indicateur de suivi	Fréquence	Cible
HVC 1/3								
Habitat								
GB.HVC1-3-01 : Landes sèches	5, 14	0,23	Présente	Fermeture du milieu	Suppression manuel des rejets avec exportation	Vérification du chantier	1 fois/an	Maintien du milieu
GB.HVC1-3-02 : Pelouse et prairie acidiphile, ourlet sec : pelouse du progrès	6	5.96	Présente	Fermeture du milieu	Broyage en fauche tardive	Surface broyée	1 fois/an	Maintien du milieu
GB.HVC1-3-03 : Chênaie pédonculée à Molinie bleue	1, 2, 5	14.86	Présente	Disparition du milieu	Vigilance lors des exploitations futures : Présence lors du martelage/Suivi pendant l'exploitation	Bon état visuel du peuplement	À chaque passage en coupe des parcelles	Maintien du milieu
Flore								
GB.HVC1-3-04 : bruyère a quatre-angles (erica tetralix L.)	10 à confirmer voir cartes étude 2016 (ancien parcellaire)	2.09	Présence à confirmer	Disparition, si présence avérée	Broyage haut : Consigne de préservation à donner lors de travaux	Surface broyée	3-4 ans	Maintien de l'espèce
GB.HVC1-3-05 : Lobélie brulante (Lobelia urens L.)	5,11 à confirmer voir cartes étude 2016 (ancien parcellaire)	13.29	Présence à confirmer	Disparition, si présence avérée, destruction lors de l'exploitation	Vigilance lors des exploitations futures : Présence lors du martelage/Suivi pendant l'exploitation	Contrôle de la présence	À chaque passage en coupe des parcelles	Maintien de l'espèce
GB.HVC1-3-06 : Oenanthe de Lachenal (Oenanthe lachenalii.	8 à confirmer voir cartes étude 2016	6.92	Présence à confirmer	Disparition, si présence avérée	Vigilance lors des exploitations futures : Présence lors du	Contrôle de la présence	À chaque passage en coupe des parcelles	Maintien de l'espèce

	(ancien parcellaire)				martelage/Suivi pendant l'exploitation			
GB.HVC1-3-07 : Trèfle intermédiaire (Trifolium médium)	12 à confirmer voir cartes étude 2016 (ancien parcellaire)	3.05	Présence à confirmer	Disparition, si présence avérée	Vigilance lors des exploitations futures : Présence lors du martelage/Suivi pendant l'exploitation	Contrôle de la présence	À chaque passage en coupe des parcelles	Maintien de l'espèce
GB.HVC1-3-08 : Genêt d'Angleterre Genista anglica	5, 6, 14 à confirmer voir cartes étude 2016 (ancien parcellaire)	15.78	Présence à confirmer	Disparition, si présence avérée	Vigilance lors des exploitations futures : Présence lors du martelage/Suivi pendant l'exploitation	Contrôle de la présence	À chaque passage en coupe des parcelles	Maintien de l'espèce
Faune								
GB.HVC1-3-09 : Amphibiens	8-11 et 14	0.13	Présence	Disparition	Entretien du réseau de mares. Laisser du bois mort aux abords pour zone refuge : vérifier les zones de mares après travaux ; ne pas laisser de branchage dans les mares	Nombre de mare entretenue	Annuel	Maintien de l'espèce
GB.HVC1-3-10 : Reptiles	Ensemble du massif	/	Présence	Disparition				
HVC 6								
GB.HVC6.01 : Château de Lagrange-domaine de Grosbois.	Ensemble du massif	/	/	Dégradation du château lors des exploitations ou des travaux forestiers	Donner des consignes à respecter pour ne pas dégrader les monuments lors des exploitations ou travaux forestier	Consigne donnée et respectée	Lorsqu'il y a des travaux ou exploitation proche des monuments	Bâtiment et mur présent
GB.HVC6.02 : maison de la princesse : Parcelles :	16 a	0.017	Présence	Menace de destruction lors d'exploitation	Vigilance lors de travaux d'abattage. Consignes à donner pour ne pas dégrader la maison	Contrôle après travaux	Lorsqu'il y a eu des travaux	Préserver la bâtisse

4. Réseau de conservation, classement en forêt semi-naturelle et forêt cultivée et arbres vivants-habitats

4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée

La forêt est principalement composée de forêt semi-naturelle du fait des essences indigènes dominantes. La carte en annexe du document d'aménagement représente le classement des unités de gestion par type de peuplement.

Essences présentes dans la forêt	Part de la surface boisée (%)
Chêne pédonculé	22%
Chêne sessile	12%
Châtaignier	23%
Bouleau	17%
Tremble	3%
Tilleul	6%
Charme	4%
Chêne rouge	2%
Autres feuillus	10%
Autres résineux	1%
TOTAL	100%

4.2. Arbres morts et vivants-habitats

L'objectif est de conserver minimum deux arbres vivants-habitats par hectare. Les données sur le nombre d'arbres vivants-habitats par parcelle doivent être disponibles pour la forêt de Grosbois et complétées au fur et à mesure des passages en coupe.

4.3. Réseau de conservation

Présentation du réseau

La carte du réseau de conservation est disponible en annexe.

Type de milieu	Surface (ha)
Îlot de senescence (parcelle 29 b)	3,05
Milieus associés (zones ouvertes et hors sylviculture de production : 6 b, 31 u, 16 c)	16,83
TOTAL	19,88 soit 9,11 % de la surface certifiée

Gestion des milieux ouverts

Une gestion spécifique par broyage, une fois par an, est appliquée sous la ligne électrique RTE.

La prairie est traitée en fauche tardive avec exportation et avec des moyens hippotractés. Quelques îlots de végétation sont préservés, en zone refuge, et traités en broyage tournant chaque année.

Les zones de landes sont maintenues ouvertes. Un passage régulier de suppression de rejet, de bouleaux et châtaigniers notamment, est programmé tous les 1 à 2 ans. Des zones de test en étrépage sont en cours afin de canaliser la fougère aigle et la ronce.

4.4 Espèces invasives

Les espèces invasives présentes sur la forêt de Grosbois sont principalement le laurier cerise en lisière de forêt et le chêne rouge présent en peuplement homogène sur la parcelle 5. Le laurier n'est pas cartographié en annexe, il est présent en lisière et ne s'étend pas à l'intérieur du peuplement. Les peuplements de chêne rouge seront menés jusqu'à leur terme mais tous les chênes rouges en âge de fructifier se trouvant dans des peuplements indigènes seront systématiquement éliminés.

Le robinier, le solidage ainsi que la renouée sont peu présents sur la forêt de Grosbois.